

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes des Hauts de Flandre Commune de QUAEDYPRE

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la CCHF a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de QUAEDYPRE.

Cette enquête publique se déroulera **pendant une durée de 33 jours**, du lundi 12 mars 2018 à 9h au vendredi 13 avril 2018 à 17h.

A été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, Monsieur André VANDEMBROUCK en qualité de commissaire enquêteur

Les pièces du dossier papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Quaedytre. Ils seront disponibles aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Quaedytre :

- **Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**
 - **Mardi de 9h à 12h**
- **Jeudi de 9h à 12h et de 15h à 19h**
 - **Samedi de 9h à 12h**

Le dossier sera également disponible en consultation sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/635> et à partir d'un poste informatique disponible au siège de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modifications du document d'urbanisme et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions soit :

- Sur le registre d'enquête papier disponible en mairie de Quaedytre
- Sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/635>
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Quaedytre.
- Soit de façon dématérialisée à l'adresse enquete-publique-635@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de Quaedytre les :

- Lundi 12 mars 2018 de 9h à 12h
- Mardi 20 mars 2018 de 9h à 12h
- Jeudi 29 mars 2018 de 16h à 19h
- Samedi 7 avril 2018 de 9h à 12h
- Vendredi 13 avril 2018 de 14h à 17h



A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Nord et au Président du Tribunal Administratif de Lille.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an soit jusqu'au 12 avril 2019 :

- à la mairie de Quaedytre aux jours et heures habituels d'ouverture.
- au siège de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la CCHF www.cchf.fr

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, à la modification du PLU de la commune de Quaedytre, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la CCHF.